



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

de la Commission permanente  
de l'administration publique

Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---

2018

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'administration publique**

**Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1**

**Table des matières**

Élection du président, M. Carlos J. Leitão	1
Élection du vice-président, M. Vincent Caron	1
Élection du vice-président, M. Sylvain Gaudreault	2

**Intervenants**

M. François Paradis, président de l'Assemblée  
M. Carlos J. Leitão, président de la commission

Mme Marie-Claude Nichols  
M. Robert Bussière



**Le mardi 4 décembre 2018 — Vol. 45 N° 1**

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

*(Seize heures vingt-cinq minutes)*

**Le Président (M. Paradis) :** Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'administration publique ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et aux vice-présidences de la commission.

Conformément à l'article 117.5 du règlement, la présidence de cette commission revient à un député de l'opposition officielle et la vice-présidence à un député du groupe parlementaire formant le gouvernement. Conformément à l'entente pour la 42e législature, cette commission compte une deuxième vice-présidence provenant du deuxième groupe d'opposition. Et, selon l'article 135 du règlement, le président et les vice-présidents de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Carlos J. Leitão**

Je vais maintenant recevoir les propositions pour la présidence de la commission.

**Mme Nichols :** M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que le député de Robert-Baldwin soit élu président de la Commission de l'administration publique.

**Le Président (M. Paradis) :** Merci, Mme la députée. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part de l'opposition officielle... Tout le monde est très, hein... La journée passe, les voix sont plus... Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Paradis) :** Je déclare donc le député de Robert-Baldwin élu président de la Commission de l'administration publique. M. le président. Bonne fin de séance à tous.

**Le Président (M. Leitão) :** Merci. Alors, merci beaucoup, chers collègues, merci beaucoup de votre confiance.

**Élection du vice-président, M. Vincent Caron**

Alors, je vais maintenant recevoir les propositions pour la vice-présidence provenant du groupe parlementaire formant le gouvernement.

**M. Bussière :** Je propose que le député de Portneuf soit élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

**Le Président (M. Leitão) :** Très bien. Est-ce que, de la part du groupe formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Leitão) :** Très bien. Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Leitão) :** Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Leitão) :** Donc, je déclare le député de Portneuf élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

**Élection du vice-président, M. Sylvain Gaudreault**

Maintenant, je suis prêt à recevoir les candidatures à la vice-présidence de la commission provenant du deuxième groupe d'opposition.

**Mme Nichols :** M. le Président, conformément à l'article 137 du règlement, je propose que le député de Jonquière soit élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

**Le Président (M. Leitão) :** Très bien. Comme vous pouvez constater, M. le député n'est pas ici, mais j'ai une lettre de sa part où il nous informe qu'il ne peut pas être ici aujourd'hui, mais qu'il souhaite, bien sûr, faire partie de... accepter la vice-présidence, si tel est le souhait des parlementaires.

Donc, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, est-ce que cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Leitão) :** Est-ce que, de la part de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Leitão) :** Est-ce que, de la part du troisième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Leitão) :** Très bien. Donc, je déclare le député de Jonquière élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

Bon, alors, chers collègues, je lève la séance, la commission ayant accompli son mandat, et ajourne ses travaux sine die. Merci.

*(Fin de la séance à 16 h 29)*